

Séance du 17 juillet 2014

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 11 juillet 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : M. Etchegaray, maire et président de séance ; Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, M. Neys, M. Ugalde, M. Lacassagne, Mme Duhart, Mme Castel, Mme Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, M. Salducci, M. Pocq, M. Arcouet, M. Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mme Brau-Boirie, Mme Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mme Destin, M. Boutonnet, M. Murat, M. Uhaldeborde, Mme Capdevielle, Mme Picard-Felices, Mme Herrera Landa, M. Duzert, M. Etcheto, M. Iriart, M. Nogues, conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Candillier à Mme Taieb, Mme Aragon à Mme Capdevielle, M. Bergé à M. Etcheto.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Belbaraka.

**SECRETAIRE** : Mme Bensoussan.

-oOo-

M. le Maire présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE** – Création de la commission extramunicipale « Lutte contre les discriminations et égalité des droits ».

Les commissions extramunicipales sont des instances consultatives et de concertation permettant d'associer conseillers municipaux, représentants d'associations et personnalités ayant des compétences particulières dans les domaines traités par celles-ci. Elles peuvent être formées à tout moment pour une durée variable.

Le conseil municipal fixe librement le nom, l'objet et la composition de chacune de ces commissions extramunicipales.

Dans ce cadre et en complément de la délibération du 5 juin 2014, il est demandé au conseil municipal de procéder à la création, pour la durée du mandat, de la commission extramunicipale « Lutte contre les discriminations et égalité des droits » et de fixer la liste de ses membres ainsi :

- 11 conseillers municipaux (7 pour la majorité municipale, 3 pour Bayonne Ville ouverte, 1 pour Baiona 2014 avec le Front de gauche) :
  - Jérôme Aguerre
  - Martine Bisauta
  - Jean-Bernard Pocq
  - Marie-Thérèse Juzan
  - Etienne Boutonnet
  - Florence Destin
  - Valérie Taïeb
  - Marie-Christine Aragon
  - Christian Murat
  - Alain Duzert
  - Serge Noguès
  
- 12 représentants d'associations :
  - 3 représentants pour le Collectif Handi 64 (1 représentant pour Valentin Haüy, 1 représentant pour Signes Libres et 1 représentant pour l'APF)
  - 2 représentants pour Les Bascos
  - 1 représentant pour la Cimade
  - 1 représentant pour FACE
  - 2 représentants pour Unis-Cités
  - 1 représentant pour la Ligue des Droits de l'Homme
  - 1 représentant pour la LICRA
  - 1 représentant pour Gadgé Voyageurs 64
  
- 1 jeune volontaire du service civique (Unis-cité)
  
- 5 personnes qualifiées :
  - 1 représentant du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des familles (CIDFF)
  - Jean-Luc Miramont
  - Grégory Durieux
  - Ben Ali Belkacem
  - Isabelle Bellon

Il est rappelé que le fonctionnement de ces commissions extramunicipales est précisé par le règlement intérieur du conseil municipal adopté en séance du 30 avril 2014.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.